

# **ARTEC**

# SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ARTEC

Autres moyens

: Sans objet

d'identification

Utilisation recommandée : Hygiène des trayons après la traite

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 05/07/2020

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# **Classification SGH**

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

Autres dangers : Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

901865-01 1 / 9

# **ARTEC**

 Propane-2-ol
 57-55-6
 60 - 100

 glycérine
 56-81-5
 10 - 30

 acide heptanoique
 111-14-8
 1 - 5

# **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les

yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

# **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

901865-01 2 / 9

# **ARTEC**

protection de l'environnement

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

# **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

: Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

Température d'entreposage

: -30 °C à 50 °C

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
Propylene glycol	57-55-6	TWA	10 mg/m3	AIHA WEEL
glycerin	56-81-5	TWA	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

exposée après avoir manipulé.

# **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

901865-01 3 / 9

# **ARTEC**

Couleur bleu Odeur douce

рΗ 4.5, (100 %) Point d'éclair Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative

Densité relative 1.071 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Bases

Produits de décomposition : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

901865-01 4/9

# **ARTEC**

dangereux se former, comme:

Oxydes de carbone

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

# Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les Ingestion

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

## Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

#### **Toxicité**

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

: 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 200 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Pas d'irritation de la peau

Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Tératogénicité

901865-01 5/9

# **ARTEC**

STOT - exposition unique : Donnée non disponible
 STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
 Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Propane-2-ol

DL50 Rat: 22,000 mg/kg

glycérine

DL50 Rat: 18,300 mg/kg

acide heptanoique DL50 Rat: 8,370 mg/kg

Composants

Toxicité cutanée aiguë : glycérine

DL50 Lapin: 23,000 mg/kg

acide heptanoique

DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Propane-2-ol

96 h CL50: > 10,000 mg/l

glycérine

96 h CL50 Poissons: 855 mg/l

acide heptanoique

96 h CL50 Poissons: 92 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques **Composants** 

: Propane-2-ol

48 h CE50: 18,340 mg/l

Toxicité pour les algues : Propane-2-ol

96 h CE50: 19,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

901865-01 6 / 9

# **ARTEC**

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

#### **Transport terrestre (DOT)**

Marchandise non dangereuse

# Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

# **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

## **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

901865-01 7 / 9

# **ARTEC**

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

# California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation ne s'applique pas à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

# Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

#### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

## Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

# Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

#### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

## Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

# Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

#### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

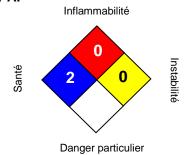
En conformité avec les inventaires

# Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### NFPA:



#### HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, \* = Chronique

Date d'émission : 05/07/2020

901865-01 8 / 9

# **ARTEC**

Version : 1.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

901865-01 9 / 9